



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS)
COORDINATION INTER-REGIONALE DE MANAKARA

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 03/2025-MINAE/SG/DEFIS/CIRMNK/T/RELANCE

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 15/11/2024 publié dans EXPRESS DE MADAGASCAR en date du 18/11/2024, ainsi qu'au journal des marchés publics.

2. Le MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour " **travaux de construction de Magasin de Stockage riz dans les regions de Fitovinany, Atsimo Atsinanana et de Vatovavy, répartis en six 6 lots : Lot 1 : Magasin de stockage riz à Bevava, Commune rurale Ampasimanjeva, District Manakara Lot 2 : Magasin de stockage riz à Siranana, Commune rurale Bekatra, District de Manakara Lot 3 : Magasin de stockage riz pour le GPS AINGA, commune Ifanadiana, District Ifanadiana Lot 4 : Magasin de stockage riz pour le GPS IRAY AINA, commune rurale Tsiatosika, District Mananjary Lot 5 : Magasin de stockage riz pour le GPS MAHASOATSARA, commune rurale Vohimasy, District Farafangana Lot 6 : Magasin de stockage riz dans la commune rurale d'Ivandrika, District Farafangana, "** .
Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots , mais ne peut prétendre qu'à **deux (2)** Lot(s) au maximum. .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix forfaitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du Responsable : RAHELISOA Gishlaine (DEFISMNK)
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : Direction Inter Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Vatovavy Fitovinany, Porte 24 Tanakidy Manakara

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 2: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 3: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 4: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 5: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 6: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

libellé au nom de l'Agent Comptable de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à Direction Inter Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Vatovavy Fitovinany, Porte 24 Tanakidy Manakara au plus tard le 12/05/2025 à 15 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1: trois millions Ariary (Ar3 000 000.00)
- Lot 2: trois millions Ariary (Ar3 000 000.00)

- Lot 3: deux millions Ariary (Ar2 000 000.00)
- Lot 4: deux millions Ariary (Ar2 000 000.00)
- Lot 5: trois millions Ariary (Ar3 000 000.00)
- Lot 6: trois millions Ariary (Ar3 000 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du PRET FIDA ADDITIONNEL DE MANAKARA

9. Une visite de lieu est **facultative**



à Le 22/04/2025

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS